

LE PARCOURS FORMATION ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 // INSCRIPTION

Demande d'inscription auprès de Nina LE GOAZIOU à l'adresse :
acepp17.asso@gmail.com
Par téléphone : 05 46 87 20 05 ou 06 41 59 29 65

2 // CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Un mail de confirmation d'inscription est adressé automatiquement à votre adresse mail. Vous y trouverez un devis et le programme de la formation demandée.

3 // ATTENTES / BESOINS - CONVOCATION - CONVENTION - INSCRIPTION DÉFINITIVE

Une **convention de formation**, à signer et à retourner à l'ACEPP17 de préférence par mail est envoyée à la structure employeuse. L'inscription sera alors définitive à réception de la convention signée. Il est maintenant possible de procéder à la signature en ligne

Un **questionnaire** sera également adressé afin de recenser les attentes et les besoins de la personne participant à la formation.

Nous prenons contact avec le stagiaire s'il fait mention de besoins spécifiques.

Il est également destinataire d'une **convocation** indiquant le lieu, les horaires, le plan d'accès, ainsi que le **programme de la formation** et le **livret d'accueil du stagiaire**.

Pour favoriser le **co-voiturage**, les stagiaires reçoivent une liste de l'ensemble des participants à la formation avec les noms des participants et contacts des structures.

4 // DÉROULEMENT FORMATION

Participation à la formation : le stagiaire justifie sa présence en signant la feuille d'émargement par demi-journée.

À l'issue de la formation, le formateur **évalue l'acquisition des compétences par le stagiaire**.

L'évaluation des compétences par le formateur est réalisée par l'intermédiaire d'échanges, de mise en pratique, de quizz, de mise en situation, d'étude de cas, de jeux...

Chaque formateur met en place les moyens adaptés à son contenu.

L'ACEPP 17 évalue la satisfaction à chaud par un bilan oral et un questionnaire écrit.

5 // ATTESTATION - FACTURATION

À l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une **attestation de fin de formation précisant l'acquisition des compétences**.

L'employeur reçoit un certificat de réalisation par stagiaire et une facture à régler à l'ACEPP 17.

6 // BILAN DE FORMATION

En cours de formation par le formateur, en fin de session par un bilan oral puis 90 jours après la fin de la formation employeur et stagiaire reçoivent une **évaluation à froid** et une évaluation impact de la formation.

